



la Plagne Tarentaise

Le journal du conseil

07 juin 2022

CONCERT - LIVE | 03 Août 2022 à 16h00 - LA PLAGNE MONTCHAVIN (AUX COCHES)

CONCERT ÉVÈNEMENT

CONCERT GRATUIT

**BON DJ set
ENTENDEUR**

LE 03 AOÛT À 16H00

1^{er} Album certifié
DISQUE D'OR

"LE TEMPS EST BON"
single certifié
DISQUE DE DIAMANT

► AIRE DE DÉPART DU VANOISE EXPRESS
AUX COCHES - PLAGNE MONTCHAVIN

OUVERTURE VANOISE EXPRESS DE 11H À 19H30

la Plagne Tarentaise

MUSI' PLAGNE

LA PLAGNE
Pensions

INFORMATIONS | CONTACT : www.laplagne-tarentaise.fr - com@laplagnetarentaise.fr

Concert événement Musi'Plagne
Bon Entendeur DJ SET
Mercredi 03 août 2022
**Aire de départ du Vanoise
Express aux Coches**
La Plagne Montchavin

Ouverture Vanoise Express :
11h -12h45 et 14h à 19h30

Navettes gratuites pour accéder
au site depuis l'observatoire -
Les Coches :
14h30 - 15h - 15H30



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE
LA PLAGNE TARENTAISE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux

Le 07 juin à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, ButhodMaryse, Buthod-Ruffier Odile, Charrière Christiane, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Miche Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Veniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés : Dussuchal Marion (pouvoir à Gentil Isabelle), Gostoli Michel (pouvoir à BOCH Jean-Luc), Hanrard Bernard (pouvoir à Silvestre Jean-Louis)

Absent : Valentin Benoit

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le maire invite madame Laureline Chopard, de l'agence POPROCK, à présenter l'avancement d'étape du projet de Transition La Plagne suite à sa dernière intervention lors du conseil municipal de février 2022.

Madame Laureline Chopard présente les 6 actions prioritaires identifiées qui vont être engagées dès 2022 et les budgets associés.

1. Le bilan carbone : réduire l'empreinte carbone en utilisant le référentiel sur la filière montagne crée par UTOPIES (55 000,00 €)

2. La culture commune : comment collectivement se créer une culture commune (ateliers opérationnels terrain à thèmes, e-learning) (5000,00 €/ an + 10 000,00 € pour module de formation)

3. Le suivi de l'artificialisation des sols : étendre la méthodologie de la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) grâce au système d'information géographique (Temps passé)

4. Le lancement d'une cellule rénovation labellisation logement saisonnier et politique de l'habitat : inciter à la rénovation des propriétaires de biens immobiliers (56 000,00 €)

5. La démarche « flocon vert » : levier d'accompagnement avec des groupes de travail sur quatre thématiques : être labellisé à l'hiver 2023 (20 000,00 €)

6. Une communication responsable : consolider l'identité de la station en intégrant la notion de responsabilisation dans tout ce qui est entrepris, travailler sur la transmission (rapport RSE, nudge marketing) (40 à 50 000,00 €)

Madame Laureline Chopard précise que des aides de la Région ont été demandées pour le bilan carbone et que

d'autres pourront être sollicitées par la suite.

Monsieur Jean-Louis Silvestre tient à souligner le travail engagé pour l'ensemble de La Plagne et les actions concrètes qui en ressortent.

Pour répondre à monsieur Jean-Louis Silvestre, madame Laureline Chopard explique qu'il va être intéressant de voir où la commune a des leviers mais également où elle n'en a pas, concernant l'objectif du bilan carbone.

Elle ajoute que le principal travail va porter sur la rénovation énergétique.

Monsieur le maire indique que le transport est actuellement un sujet de réflexion au sein de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM).

Madame Laureline Chopard explique que la partie la plus compliquée du projet a été réalisée et qu'elle a permis une montée en compétences de tous les acteurs engagés dans ce projet.

Monsieur Jean-Louis Silvestre tient à faire remarquer que le Label Flocon Vert est un élément concret de ce projet puisque selon un sondage de l'ANMSM, le premier critère choisi par les clients se rendant au ski, ira en faveur des stations qui s'engagent dans le développement durable.

Madame Laureline Chopard ajoute que l'empreinte énergétique du logement est actuellement le deuxième critère des gens louant des meublés.

Monsieur Christian Vibert souligne que c'est la démarche de progrès du Label Flocon Vert qui est surtout intéressante.

Monsieur le maire ajoute que cela permet de générer un état d'esprit collectif dans cette démarche.

Monsieur Jean-Louis Silvestre rappelle que les collectivités sont dans l'obligation de rénover les bâtiments de plus de 1000 m² dû au décret tertiaire mais que pour les copropriétés, l'information et l'incitation à rénover sont les seuls leviers sur lesquels s'appuyer.

Madame Laureline Chopard tient à mettre en évidence l'engagement de certains syndicats sur le projet de rénovation énergétique.

Monsieur le maire remercie madame Laureline Chopard et passe aux points mis à l'ordre du jour.

Administration Générale

1. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE DE PLAGNE-CENTRE

Afin de respecter la réglementation en vigueur en matière d'utilisation des structures artificielles d'escalade (SAE), monsieur Romain Rochet présente le règlement d'utilisation de la SAE de Plagne Centre qui permet de définir le champ d'application, les conditions d'accès et les consignes de sécurité de cette structure.

Le conseil municipal abroge le règlement intérieur adopté par la délibération 2004-002 du 02/04/2004 et adopte le nouveau règlement, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

2. MOTION RELATIVE À L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE SUR LES TERRITOIRES DE LA PLAGNE TARENTAISE ET D'AIME LA PLAGNE

Monsieur le maire signale les besoins très forts de production électrique vertueuse dans le cadre de la transition énergétique et notamment de l'augmentation des usages. Il indique que les communes d'Aime la Plagne et de la Plagne Tarentaise ont été sollicitées pour l'exploitation de ressources hydroélectriques sur les torrents de l'Ormente et de Bonnegarde et propose d'approuver le principe d'exploitation.

Monsieur Robert Astier demande si une réunion d'information est prévue.

Monsieur le maire indique que, pour l'instant ce n'est pas d'actualité, mais souligne l'importance de cette motion qui évitera d'être sur un régime de concession.

Madame Maryse Buthod demande si l'impact sur la ressource en eau va être pris en considération.

Monsieur le maire explique que cette autorisation permet justement le maintien d'un débit d'eau suffisant dans les ruisseaux, à l'inverse d'un régime de concession.

Monsieur Christian Vibert précise que ce type de projet est soumis à une étude d'impact environnemental.

Madame Maryse Buthod doute du bien-fondé de ces études et appelle à la vigilance.

Monsieur le maire fait remarquer qu'il est donc important d'approuver cette motion.

Monsieur Christian Vibert met en évidence le rôle essentiel de la DREAL quant aux mesures compensatoires pour ce type de projet.

Le conseil municipal approuve le principe d'une exploitation des torrents de l'Ormente et de Bonnegarde pour une production d'hydroélectricité.

(Votants : 28, pour : 28)

3. CONVENTION D'EXPLOITATION ESTIVALE DE LA TÉLÉCABINE TÉLÉBUFFETTE (TC) 2022 AVEC LA SAP ET LE SIG

Monsieur Michel Courtois rappelle que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) assure l'exploitation estivale des remontées mécaniques. Il ajoute que la commune de La Plagne Tarentaise l'a sollicité afin que la TC Télébuffette sise à Montchavin Les Coches, commune déléguée de Bellentre, soit exploitée cet été en accès libre et gratuit pour les usagers.

Il précise que l'exploitation de cet appareil nécessite la signature d'une convention d'exploitation entre la SAP et la commune, en présence du SIGP pour déterminer les montants à prendre en charge par la commune.

Pour répondre à monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme une participation financière de la commune en hausse de 2000,00 € par rapport à l'année précédente.

Monsieur Richard Broche suggère la possibilité d'intégrer cette prise en charge au budget de la régie des transports.

Monsieur le maire explique que les statuts de la régie ne permettent pas cette solution.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention à régulariser entre la SAP et la commune, en présence du SIGP pour cette exploitation durant la saison estivale 2022.

(Votants : 28, pour : 28)

Finances

4. MODIFICATION DES TARIFS DU CINÉMA DE MONTCHAVIN ET DE PLAGNE CENTRE

Madame Evelyne Faggianelli propose de revaloriser les tarifs du cinéma de Montchavin actuellement à 2€ ainsi que le tarif groupe de 4€ au-delà de 100 personnes applicables également lors d'événements et diverses manifestations, de supprimer la carte de fidélité et les tarifs de vente sur les affiches des films.

Elle rappelle les tarifs appliqués sur les deux cinémas (Plagne Centre et Montchavin) et propose les modifications présentées.

Le conseil municipal approuve les tarifs à appliquer, tels que présentés, et indique qu'ils seront applicables à compter du 15 juin 2022.

(Votants : 28, pour : 28)

5. TARIFS DES SALLES DE COMPLEXE OMNISPORTS DE PLAGNE-CENTRE

Monsieur Romain Rochet explique que les tarifs d'accès aux salles fitness-musculation et cardio du complexe omnisports de Plagne centre doivent être réévalués et propose une nouvelle grille tarifaire.

Monsieur le maire mentionne que cette salle connaît un franc succès et souligne le respect des locaux par les utilisateurs depuis leur rénovation.

Monsieur Romain Rochet confirme que la salle est complète tout l'été.

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche par rapport au tarif attractif sur la carte 6 entrées plutôt que sur celle de dix, monsieur Romain Rochet explique que la réduction sur la carte 6 entrées a été appliquée afin d'en motiver sa vente.

Le conseil municipal approuve les tarifs proposés par la commission du 3 mai 2022, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

6. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Monsieur Jean-Louis Silvestre ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le pouvoir de Monsieur Bernard Hanrard n'est donc pas pris en compte.

Madame Christiane Charrière rappelle que la commission d'attribution des subventions a étudié les demandes de subventions pour 2022 et que toute association qui sollicite une subvention publique doit s'engager à respecter les principes d'un contrat d'engagement républicain.

Madame Christiane Charrière tient à signaler qu'en 2020, les subventions ont été versées peu avant le confinement et n'ont donc pas été utilisées. C'est pour cette raison que les associations ayant fait des demandes de subventions en 2021 ne les ont pas perçues.

Pour répondre à la question de monsieur Richard Broche, monsieur le maire indique que les demandes de subventions sont similaires aux années précédentes.

Madame Isabelle Girod-Gedda s'interroge sur l'attribution de la subvention versée aux associations des parents d'élèves (APE).

Madame Christiane Charrière indique que les APE financent les activités scolaires et les classes de découvertes.

Madame Isabelle Girod-Gedda mentionne le souhait de monsieur le maire pour que chaque école ait recours aux mêmes aides.

Madame Christiane Charrière indique que l'APE de Bellentre aura droit à la même subvention lorsqu'elle en aura fait la demande.

Le conseil municipal approuve les subventions aux associations pour 2022, telles que présentées. (Votants : 26, pour : 26)

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE, réintègre la séance.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES SPORTS DE LA PLAGNE POUR 2022, ET CONCLUSION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Madame Fabienne Astier indique que la demande de subvention de l'association « Le Club des Sports de La Plagne » a été étudiée par la commission d'attribution des subventions. Elle ajoute que la commune reconnaît l'intérêt local des actions initiées par l'association et souhaite soutenir financièrement son activité à hauteur de 165 000,00 €.

Elle rappelle ensuite que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23 000,00 €, la signature d'une convention est obligatoire.

Madame Fabienne Astier et monsieur Romain Rochet, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Pour répondre à la question de monsieur Richard Broche, monsieur le maire indique que le montant de la subvention est le même depuis 2014.

Le conseil municipal approuve la subvention au Club des Sports de La Plagne pour 2022 pour un montant de 165 000,00 € et autorise le maire à signer la convention d'objectifs correspondante. (Votants : 26, pour : 26)

Madame Fabienne Astier et monsieur Romain Rochet, réintègrent la séance

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES SPORTS DE MONTCHAVIN LA PLAGNE POUR 2022, ET CONCLUSION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que la demande de subvention de l'association « Le Club des Sports de Montchavin La Plagne » a été étudiée par la commission d'attribution des subventions.

Il ajoute que la commune reconnaît l'intérêt local des actions initiées par l'association et souhaite soutenir financièrement son activité à hauteur de 37 000,00 € dont 2 000,00 € de subvention exceptionnelle.

Il rappelle ensuite que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23 000,00 €, la signature d'une convention est obligatoire.

Monsieur Richard Broche demande s'il y a un ratio par enfant.

Monsieur le maire explique qu'il n'y a plus de ratios établis et précise que les subventions sont déclenchées en fonction des programmes et demandes.

Pour répondre à la question de monsieur Richard Broche, monsieur le directeur général des services indique que la subvention exceptionnelle de 2000,00 € est destinée aux athlètes confirmés de haut niveau.

Madame Maryse BUTHOD précise que la mention de subvention exceptionnelle avait été ajoutée afin de la dissocier du montant total de la subvention.

Le conseil municipal approuve la subvention au Club des Sports de Montchavin La Plagne pour 2022 pour un montant de 37 000,00 € et autorise monsieur Daniel-Jean Véniat à signer la convention d'objectifs correspondante. (Votants : 28, pour : 28)

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE BOBSLEIGH ET LUGE DE LA PLAGNE POUR 2022, ET CONCLUSION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Monsieur Jean-Luc Boch, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Le pouvoir de Monsieur Michel Gostoli n'est donc pas pris en compte.

Madame Evelyne Faggianelli indique que la demande de subvention de l'association « Le Club de bobsleigh et luge de La Plagne » a été étudiée par la commission d'attribution des subventions.

Elle ajoute que la commune reconnaît l'intérêt local des actions initiées par l'association et souhaite soutenir financièrement son activité à hauteur de 55 000,00 €.

Elle rappelle ensuite que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23 000,00 €, la signature d'une convention est obligatoire.

Le conseil municipal approuve la subvention au Club de bobsleigh et luge de La Plagne pour 2022 pour un montant de 55 000,00 € et autorise madame Evelyne FAGGIANELLI à signer la convention d'objectifs correspondante.

(Votants : 26, pour : 26)

Monsieur Jean-Luc BOCH, réintègre la séance.

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION PLAGNE EAUX VIVES POUR 2022, ET CONCLUSION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Monsieur Henri Beltrami indique que la demande de subvention de l'association « Plagne Eaux vives » a été étudiée par la commission d'attribution des subventions.

Il ajoute que la commune reconnaît l'intérêt local des actions initiées par l'association et souhaite soutenir financièrement son activité à hauteur de 27 000,00 € dont 5 000,00 € de subvention exceptionnelle.

Il rappelle ensuite que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23 000,00 €, la signature d'une convention est obligatoire.

Madame Christiane Charrière précise que quatre séances gratuites sont proposées au centre de loisirs en été et 2 séances à chaque école.

Monsieur le maire ajoute que la subvention exceptionnelle est destinée à l'embauche d'une personne en contrat aidé.

Pour répondre à l'interrogation de monsieur Robert Astier, monsieur le maire explique que les conventions d'objectifs permettent de solliciter formellement la présence des associations lors de manifestations, en rapport notamment avec leur discipline.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'association Plagne Eaux vives pour 2022 pour un montant de 27 000,00 € et autorise le maire à signer la convention d'objectifs correspondante. (Votants : 28, pour : 28)

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DE HAUTE TAREN-TAISE POUR 2022 ET CONCLUSION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Monsieur Romain Rochet indique que la demande de subvention de l'association « Football Club de Haute Tarentaise » a été étudiée par la commission d'attribution des subventions.

Il ajoute que la commune reconnaît l'intérêt local des actions initiées par l'association et souhaite soutenir financièrement son activité à hauteur de 23 000,00 €.

Il rappelle ensuite que lorsque les subventions allouées aux organismes de droit privé dépassent le seuil de 23 000,00 €, la signature d'une convention est obligatoire.

Monsieur Richard Broche demande si les communes d'Aime et de Bourg-Saint-Maurice versent toujours le même montant de subventions.

Madame Christiane Charrière indique que la subvention de la commune de Bourg-Saint-Maurice a été revue à la baisse.

Monsieur Richard Broche insiste sur l'importance de respecter les engagements pris par les collectivités.

Monsieur le maire et madame Christiane Charrière confirment cet engagement en ce qui concerne la commune de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve la subvention au Football Club de Haute Tarentaise pour 2022 pour un montant de 23 000,00 € et autorise le maire à signer la convention d'objectifs correspondante.

(Votants : 28, pour : 28)

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE (U.S.C.P.P.C.) ET LA COMMUNE DE LA PLAGNE TAREN-TAISE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Madame Patricia Bérard indique que les galeries de Plagne Centre sont classées comme « établissements recevant du public de 1ère catégorie » et que, par conséquent, elles nécessitent la mise en place d'une direction unique responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité.

Elle précise que cette fonction de direction unique est assurée par l'Union des Propriétaires et copropriétaires de Plagne Centre (U.S.C.P.P.C.) qui en supporte la charge financière.

Afin de contribuer à cette fonction et considérant le rôle important joué par les galeries marchandes dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Centre et les retombées induites pour la station, la

commune a décidé d'attribuer à l'USCPPC une aide financière dont les modalités sont définies par convention pour une durée d'un an.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre pour 2022 pour un montant de 15 000,00 € et autorise le

maire à signer la convention présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Madame Patricia Bérard rappelle le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Bellecôte et les retombées induites pour la station.

Elle précise qu'au vu de l'intérêt public local, la commune a décidé d'attribuer à l'Union des Propriétaires de Plagne Bellecôte une aide financière dont le montant est déterminé chaque année.

Monsieur Robert Astier note que la différence entre Bellecôte et Belle Plagne réside dans le fait que la commune détient très peu de part à l'inverse de Plagne Centre où la commune détient plus de la moitié des parts.

Monsieur le maire confirme et ajoute que des travaux de rénovation des galeries de Bellecôte vont devoir être engagés, en vue de la remise aux normes de l'immeuble Bellecôte.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'Union des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Bellecôte pour 2022 pour un montant de 15 000,00 € et autorise le maire à signer la convention présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2022 À L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Mesdames Fabienne Astier et Patricia Bérard ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Madame Evelyne Faggianelli indique que pour contribuer à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'Union Syndicale des Propriétaires d'immeubles de Belle Plagne, la commune lui verse une subvention dont le montant est déterminé chaque année.

Monsieur Robert Astier s'étonne que les trois unions syndicales perçoivent le même montant de subvention.

Monsieur Richard Broche explique que, dans un souci d'équité, la collectivité avait fait le choix de diviser par le nombre de sites le montant global de subvention destinée à la gestion unique.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'Union Syndicale des Propriétaires de Belle Plagne d'un montant de 15 000,00 € pour 2022 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 500,00 euros pour la sécurité des galeries et autorise le maire à signer la convention présentée.

(Votants : 26, pour : 26)

Mesdames Fabienne Astier et Patricia Bérard réintègrent la séance.

15. TARIFS DE LOCATION DES LICENCES COMMUNALES DE DÉBITS DE BOISSONS

Madame Michelle Villien signale la nécessité de répertorier les tarifs des licences communales de débits de boissons. Elle ajoute qu'un accord a été donné par la commission commerce économie.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, madame Michelle Villien indique que la licence de Bellentre va être affectée à l'épicerie, une des licences de Macot au chalet du Bresson et la dernière au nouveau bar à vin à La Plagne.

Le conseil municipal approuve les tarifs de location des licences communales de débits de boissons, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 28)

Ressources humaines

16. ACQUISITION DE BONS CADEAUX POUR LES DÉPARTS EN RETRAITE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que lors de départs en retraite et de médailles du travail, la commune souhaite pouvoir mettre en exergue le travail accompli par les agents tout au long de leur carrière. Pour ce faire, il propose l'attribution de bons cadeaux.

Le conseil municipal décide l'octroi de bons cadeaux d'une valeur de 50 euros pour les personnes bénéficiant d'une médaille au titre des années de service et de bons cadeaux d'une valeur de 150 euros pour les agents partant en retraite. (Votants : 28, pour : 28)

17. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER ÉTÉ 2022 – GESTION DES SALLES DE MONTCHAVIN LES COCHES ET DES STRUCTURES GONFLABLES

Monsieur Michel Courtois met en évidence la nécessité de recruter un agent saisonnier pour la saison d'été 2022 afin d'assurer la gestion des salles de Montchavin Les Coches.

Il propose la création d'un poste au grade d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures par semaine à temps complet, pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022 inclus.

Madame Isabelle Girod-Gedda souhaite avoir des renseignements sur l'organisation du nettoyage des salles et notamment celui de la salle Marcel Pignard aux Coches.

Monsieur Michel Courtois indique que le gestionnaire des salles prendra également en charge le nettoyage et précise qu'une machine est à disposition pour la salle Marcel Pignard. Madame Isabelle Girod-Gedda s'inquiète quant à la propreté de cette salle étant donné sa grandeur.

Monsieur Michel Courtois précise qu'une demi-heure de ménage suffit avec l'aide de la machine.

Le conseil municipal décide la création du poste d'agent saisonnier pour la saison d'été 2022 dans les conditions présentées. (Votants : 28, pour : 28)

18. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT POLYVALENT POUR LE SITE DES ALSH DE MONTCHAVIN-LES COCHES À TEMPS COMPLET

Madame Christiane Charrière met en évidence la nécessité d'optimiser l'organisation et les prestations des centres de loisirs et de la garderie et propose la création d'un poste permanent d'agent polyvalent à temps complet pour le site de Montchavin-Les Coches à compter du 8 juillet 2022.

Elle précise que l'agent occupera les fonctions d'agent po-

lyvalent pour le service Enfance-Culture et sera chargé de prendre les réservations des centres de loisirs de la garderie des Coches et de Montchavin pendant les saisons d'hiver et d'été.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière sociale. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C justifiant d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans ce secteur.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'agent polyvalent à temps complet affecté au service enfance-culture pour le site de Montchavin-Les Coches, tel que présenté. (Votants : 28, Pour : 28)

19. CRÉATION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents et ajoute que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 étant compris entre 50 et 199 agents, il est désormais obligatoire de le mettre en place.

Il propose de fixer à quatre, le nombre de délégués du personnel dont deux hommes et deux femmes.

Pour répondre à madame Isabelle GIROD-GEDDA, monsieur le directeur général des services explique que le nombre de représentants titulaires du personnel est défini par décret et suivant l'effectif de la collectivité, à savoir entre 3 et 5 pour la commune.

Le conseil municipal décide de la création d'un comité social territorial et fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 4 titulaires et 4 suppléants et le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 4 titulaires et 4 suppléants. (Votants : 28, pour : 28)

20. CONVENTION RELATIVE À L'ENCADREMENT DE JEUNES PAR L'ONF DURANT L'ÉTÉ 2022

Monsieur Pierre Ougier met en évidence la nécessité de recruter du personnel pour l'entretien des forêts chaque été, et de désigner l'ONF pour l'encadrement de ces chantiers d'été. Il ajoute qu'une convention doit être signée pour la période du 15 juin au 15 septembre 2022 inclus.

Il précise que le budget prévoit cette année 38 journées d'encadrement d'ouvriers forestiers pour les jeunes, sur la base du fonctionnement des années antérieures.

Le conseil municipal approuve la convention pour l'encadrement du personnel par l'ONF pour la période estivale 2022, telle que présentée. (Votants : 28, pour : 28)

21. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DEUXIÈME CLASSE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Monsieur Henri Beltrami explique qu'au vu de plusieurs départs en retraite et à l'activité croissante du service ferronnerie/métallerie, la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps complet à compter du 1er juillet 2022 est nécessaire pour renforcer l'équipe du centre technique municipal.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C justifiant d'un diplôme ou d'une expérience professionnelle dans ce secteur.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps complet, tel que présenté. (Votants : 28, pour : 28)

22. OPÉRATION JOBS D'ÉTÉ 2022

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que chaque été, la commune recrute des jeunes âgés de 16 à 25 ans pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et leur permettre d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée d'un mois au sein des services municipaux.

Il propose de reconduire cette opération sur la période estivale 2022 et de recruter une nouvelle fois 30 jeunes en qualité d'adjoint technique, d'adjoint d'animation ou d'adjoint administratif durant les mois de juin, juillet et août.

Monsieur le maire insiste sur l'importance de ces recrutements, étant donné les difficultés actuelles pour trouver du personnel saisonnier.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur le maire confirme que la collectivité aurait besoin de 30 saisonniers.

Le conseil municipal approuve la création de 30 emplois non permanents d'adjoints techniques, d'adjoints d'animation ou d'adjoints administratifs pour la période estivale 2022, tels que présentés. (Votants : 28, pour : 28)

Questions orales

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaite connaître les engagements de la commune concernant le Dôme de Vaugelaz.

Monsieur Jean-Louis Silvestre explique que le Dôme de Vaugelaz est un site exceptionnel en terme de biodiversité aujourd'hui menacé par une fréquentation croissante.

Il ajoute que les communes des Chapelles, de Bourg-Saint-Maurice et de La Plagne Tarentaise ont mis en place trois réunions de concertation, animées par un bureau d'études initié par l'APTV, afin de répertorier les avis des différentes personnes se rendant régulièrement sur le site (agriculteurs, chasseurs, utilisateurs d'engins mécaniques...) ; à l'issue desquelles des décisions seront prises.

Monsieur Guy Pellicier demande si la commune de La Plagne Tarentaise a engagé un budget ou une convention à ce sujet. Monsieur Jean-Louis Silvestre indique que l'APTV prend en charge les frais de mission du bureau d'études.

Il revient ensuite sur la richesse de la biodiversité présente sur le site du Dôme de Vaugelaz et fait part des inquiétudes quant à la ressource en eau.

Monsieur Guy Pellicier signale qu'il n'y a pas d'eau sur le site de Vaugelaz et indique qu'il faut traiter les biefs si la commune des Chapelles veut être alimentée en eau.

Monsieur Jean-Louis Silvestre indique que ces sujets sont justement discutés lors des concertations.

Pour répondre à monsieur Richard BROCHE, monsieur Jean-Louis Silvestre précise que cette réflexion est engagée sur l'année et pas seulement sur la saison estivale.

Madame Isabelle Demiscault tient à faire remarquer que la faune est plus tranquille sur les hauteurs où les passages sont limités et ajoute que l'épandage du lisier dans les prés tue la flore qui est beaucoup moins diversifiée qu'autrefois.

Monsieur le maire conforte ces propos et ajoute que ce phénomène se remarque surtout en vallée avec l'invasion d'une plante que le bétail ne consomme pas.

Monsieur Guy Pellicier explique qu'il s'agit d'une plante invasive qui doit être traitée puisqu'elle envahit les prairies, ce qui empêche les bêtes de se nourrir.

Monsieur Pierre Ougier signale qu'il s'est renseigné auprès de la chambre d'agriculture qui ne sait pas aujourd'hui trouver des solutions de traitements efficaces pour éliminer cette plante « Bunias orientalis ».

Monsieur Guy Pellicier suggère d'arrêter le fauchage des bords de route avec les engins qui favorise la multiplication des rhizomes.

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite ensuite avoir plus d'informations au sujet de la fermeture du chalet du Bresson suite à des problèmes de normes et d'habilitation ERP.

Monsieur le maire rappelle que ce chalet appartient à l'association des Eclaireurs du Bresson.

Il explique que l'association a proposé à la commune de lui céder ce bien à l'euro symbolique afin de pouvoir continuer l'exploitation du restaurant et mentionne que des mises aux normes sont envisagées.

Néanmoins, monsieur le maire tient à signaler l'absence de déclaration ERP et tant que cela n'est pas résolu, la commune ne s'engagera pas.

Monsieur Richard Broche déplore l'existence d'un ERP non déclaré sur la commune et demande si un arrangement avec les gérants serait envisageable pour les mises aux normes, étant donné le fort intérêt de ce chalet sur le territoire.

Monsieur le maire met en évidence le coût très élevé des travaux de mises aux normes et ajoute que le bâtiment est dépourvu de raccordement électrique.

Il explique que plusieurs possibilités sont à l'étude mais souligne la difficulté de se projeter sans connaître le coût réel des travaux. Il rappelle ensuite que la décision quant à la reprise ou non de ce chalet sera prise lors d'un conseil municipal.

Pour répondre à monsieur Guy Pellicier, monsieur le maire confirme que l'établissement est désormais fermé.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande si ce chalet a une valeur historique.

Monsieur le maire indique qu'il a été entièrement construit par des bénévoles de la Côte d'Aime mais n'a malheureusement pas d'aspect patrimonial.

Monsieur Guy Pellicier tient à faire remarquer que le chemin le plus court pour le raccordement électrique serait de partir du hameau des Moulins.

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite connaître l'avancement du projet de l'ascenseur valléen.

Monsieur le maire explique qu'une réunion a eu lieu entre les élus de la commune d'Aime La Plagne et de La Plagne Tarentaise sur le projet de réalisation de cet ascenseur. Il mentionne l'intervention de monsieur David AUBONNET venu proposer des solutions et les budgets exploitation, construction et modernisation correspondants.

Il ajoute que le départ du téléporté est prévu aux alentours de la gare routière et ferroviaire (côté Leclerc), avec l'intégration de 500 places de parkings couvertes et 500 aériennes.

Il précise également qu'un rond-point est envisagé au niveau de la RN 90 pour faciliter son accès. L'arrivée à La Plagne serait implantée vers l'ancien centre de secours.

Il explique ensuite qu'une étude de mobilité est en cours afin de trouver des solutions qui permettraient aux personnes stationnées en vallée sur des parkings excentrés de rallier facilement l'ascenseur valléen. Il en va de même en altitude, pour l'accès aux différentes stations.

Il souligne que le coût engendré doit être intégré dans le projet global du parcours client et partagé entre les communes. Enfin, monsieur le maire indique qu'un maximum de demandes de subventions vont être mobilisées afin de financer cette étude de mobilité qui a été validée afin de clôturer le dossier sur le transport, si le projet voit le jour.

Pour répondre à madame Isabelle Girod-Gedda, monsieur le maire rappelle le nombre de places de parking prévues et signale que cela ne sera pas suffisant pour l'ensemble des stations d'altitude (5000 véhicules).

Monsieur Richard Broche indique qu'il serait juste d'inclure cela dans la gestion de la future délégation du domaine skiable.

Divers

Monsieur Richard Broche souhaite savoir qui contrôle la clôture de la cour d'école de Bellentre et précise que trois poteaux menacent de tomber.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique que la directrice générale adjointe social a fait une demande auprès de la directrice d'école.

Monsieur le maire insiste sur la nécessité de régler ce problème.

Monsieur Richard Broche tient ensuite à signaler qu'il ne souhaite pas être associé aux invitations d'ordre politique, comme la réunion publique de Bellentre.

Madame Isabelle Girod-Gedda ajoute qu'ils n'ont pas reçu l'information en amont.

Madame Maryse Buthod signale que suite à la réfection de la route du Carroley, beaucoup de véhicules circulent et souhaite qu'une réglementation soit mise en place.

Monsieur le maire confirme que l'accès devrait être réglementé.

Madame Maryse Buthod propose d'apposer un panneau limitant l'accès aux riverains.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'une réflexion est en effet nécessaire à ce sujet.

Madame Evelyne Faggianelli rappelle la journée du patrimoine du 11 juin et indique que des élus, des agents communaux et deux associations seront présents.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h45.

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,
Ça y est ! Après Les Arcs, Tignes, Val d'Isère, La Rosière ou d'autres stations en Maurienne, les décideurs du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne vont enfin commencer les démarches en vue d'obtenir le label « Flocon vert ». Nous l'avions proposé dans notre profession de foi dès mars 2020. C'est une très bonne nouvelle mais La Plagne a perdu deux ans.

CALME PLAT lors de ce dernier conseil...

Monsieur Le Maire a répondu avec beaucoup de précisions à nos trois questions concernant respectivement le dôme de Vaugelaz auquel nous sommes tous très attachés, la fermeture du Chalet du Bresson et l'ascenseur valléen comme vous pourrez le lire dans le compte rendu.

AVANT UNE PROCHAINE PERTURBATION ? En effet, nous vous informons avoir exercé un recours gracieux aux fins de l'annulation du permis de construire délivré à la SCCV ALPINES LODGES (ex Lot C, aux Coches) pour le motif suivant : ce permis de construire n'est en rien conforme à la délibération du conseil municipal de La Plagne Tarentaise en date du 05 octobre 2021 qui a autorisé la vente de cette parcelle. Ce permis de construire signé le 03 Mai accorde : 13 Logements au lieu de 12 prévus, 935 M² au lieu de 830 M² (surface de plancher). Le mode d'utilisation des logements n'est pas conforme non plus : la case cochée dans le permis de construire est celle de « vente » et non celle de « résidence de tourisme » comme stipulé dans la délibération, et comme l'avait garanti Monsieur Le Maire en séance du conseil municipal « la totalité des logements sont en résidence de tourisme ». La proximité du promoteur Promocean avec Monsieur le Maire ne peut pas justifier une telle situation d'autant plus que cela aura des conséquences sur les finances de notre collectivité. Quinze jours après notre recours, nous n'avons pas encore de réponse. En revanche, la commercialisation de la résidence a déjà commencé et la plaquette du promoteur est claire : appartements à vendre « pour devenir propriétaire avec ou sans obligation de louer ». Nous l'avons déjà dit et écrit : si le promoteur a tout à gagner, notre commune n'a pas vocation à faciliter la construction de lits froids sur son foncier... Pour cette raison nous restons déterminés et nous continuerons notre action dans l'intérêt de notre collectivité.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à tous,

Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! (F. Bacon)

Alors que dans la commune déléguée, quelques personnes veulent rejouer la guerre des boutons à coups d'articles dans le journal et de contre-vérités, nous répondons avec sérénité en organisant une réunion de bilan des deux premières années de mandat, à laquelle l'opposition n'a pas souhaité s'associer. Parallèlement, l'opposition, dans sa tribune fait état de « la proximité du promoteur Promocean avec Monsieur le Maire ». Il se trouve que Jean Luc Boch, par ses fonctions nationales au sein de la montagne française, a des contacts avec plus de 80% des hébergeurs et dispose ainsi d'un carnet d'adresses très étoffé. Le dossier évoqué a été traité directement par la commission urbanisme, à laquelle il ne participe pas. Ceci étant, nous tenons à remercier l'opposition pour son recours gracieux qui nous a permis de rectifier quelques imprécisions administratives et juridiques. Ainsi, une délibération sera prochainement présentée au conseil municipal pour que l'ensemble du dossier soit conforme aux attentes de nos opposants.

Parallèlement, nous continuons de travailler avec ardeur au service des habitants. Lors du conseil de ce mois de juin, nous avons notamment délibéré pour attribuer les subventions aux associations communales, auxquelles nous sommes tous très attachés. Nous profitons de cette tribune pour remercier tous les bénévoles qui s'engagent dans les projets qui leur tiennent à cœur, au service de tous. Nous avons aussi acté un accord entre la commune d'Aime la Plagne et notre commune concernant l'exploitation de l'énergie hydroélectrique sur nos territoires. Nous espérons ainsi débloquer le dossier du ruisseau de Bonnegarde, dans un contexte de hausse très forte du coût de l'énergie.

Liste Jean-Luc Boch

LA PLAGNE TARENTOISE

Publicité des actes

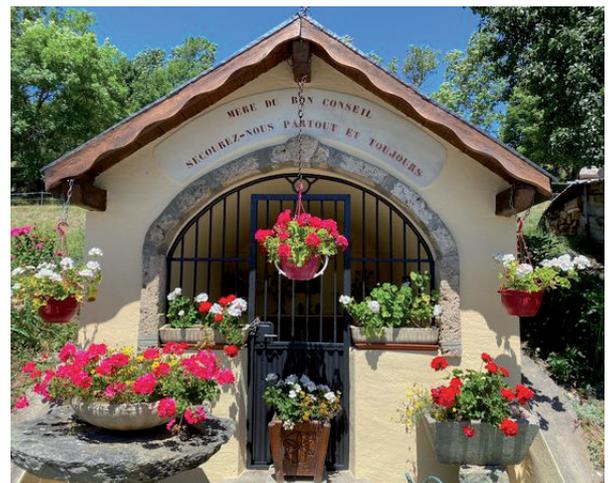
Suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application au 1er juillet 2022, la commune de La Plagne Tarentaise vous informe que les délibérations, décisions du Maire et arrêtés municipaux doivent désormais être publiés sur le site internet communal. Ainsi, ces actes ne seront plus affichés en mairie mais ils seront consultables sur le site internet de la commune : <https://www.laplagne-tarentaise.fr/.../publicite-des-actes/> Par ailleurs, cette ordonnance supprime le compte rendu succinct des séances du conseil municipal et le remplace par une liste des délibérations également publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie.

Patrimoine

Dans le cadre de sa politique de rénovation de son Patrimoine, des travaux ont été effectués sur l'oratoire du hameau de la Bergerie (commune déléguée de La Côte d'Aime).

Ces derniers consistant à repeindre l'ensemble de l'édifice et créer un support pour accueillir un ancien tableau récemment restauré.

Un grand bravo aux agents du service bâtiment pour cette réalisation, ainsi qu'aux habitants qui fleurissent durant tout l'été cet édifice.



Les mardis de la magie

Cet été, la commune de La Plagne Tarentaise organise tous les mardis un spectacle de magie sur les stations et dans les villages.

Un peu plus d'une centaine de personnes s'étaient déplacées le mardi 12 juillet à la salle polyvalente de Macot chef-lieu pour venir voir Thomas Faure, hypnotiseur et mentaliste. Un impressionnant spectacle où Thomas Faure unie ses pouvoirs étonnants afin de révéler les pouvoirs extraordinaires de votre esprit subconscient.

En même temps, se déroulait à la salle Pignard à La Plagne Montchavin, le spectacle de magie de Chris Torrente. Le magicien Chris Torrente est dans le domaine du spectacle depuis l'âge de 12 ans. Sa première passion est le cirque où il découvre le clown. Celui-ci fait aujourd'hui la particularité de son personnage. Avec un humour subtil et beaucoup de répartie, ce magicien a amené son public dans des grands fous rires tout en les subjuguant avec une magie de grande qualité.

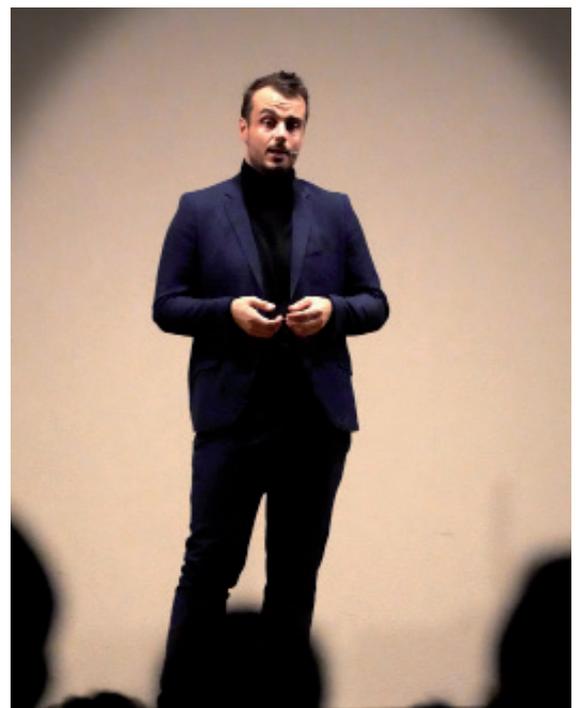
Nous vous donnons donc rendez-vous, tous les mardis de l'été à 20h, pour venir découvrir nos trois grands magiciens, avec leurs propres particularités : Thomas Faure, Robin Bernard et Chris Torrente.

Programme de la fin de l'été

Thomas Faure : mardi 09 août à la salle des congrès de Belle Plagne, Mardi 02 août à la salle Pignard de La Plagne Montchavin et mardi 16 août à la salle des fêtes de la Côte d'Aime

Robin Bernard : mardi 02 août à la salle polyvalente de Macot chef-lieu, mardi 09 août à la salle des fêtes de Bellentre, mardi 16 août à la salle Pignard à La Plagne Montchavin

Informations auprès de la mairie de La Plagne Tarentaise au 04.79.09.71.52



Thomas Faure

LA PLAGNE TARENTEAISE

Concert événement *Tiakola*

Ce sont environ 600 personnes qui se sont retrouvées sur le stade de Macot chef-lieu pour venir écouter Tiakola, la star montante du Rap R'N'B. Ses chansons dansantes, toujours particulièrement bien ficelées, en équilibre stable entre le R'N'B et les musiques africaines, la drill et la trap ont sur emporter le public vers des nouveaux horizons.

Tiakola a présenté les chansons issues de son premier album Melo, disque d'or ainsi que de ses collaborations avec d'autres artistes à un public de véritable fan et ravi de voir leur idole d'aussi près.

En première partie, le public a pu découvrir M.o.M, un jeune talent de notre vallée. Gagnant Plagno Voice 2021, il avait su séduire le jury grâce à son RAP dynamique et musical. Sur scène, ce 13 juillet, il a su chauffer le public comme il se doit avant l'arrivée de Tiakola.



M.o.M



Tiakola

POUR UN MONDE D'APRÈS....MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôtDans le nouveau monde !

Le saviez vous ?

Avoir une conduite eco-responsable est un également un geste éco-citoyen !

Alors quand vous conduisez, pensez à :

- anticiper pour freiner le moins souvent possible,
- réduire sa vitesse,
- démarrer en douceur et passer sans attendre le rapport supérieur
- ne pas mettre la climatisation lorsqu'elle n'est pas nécessaire, sauf quand on dépasse les 80km/h, car les fenêtres ouvertes causent un ralentissement plus polluant que la climatisation,
- couper le moteur lors d'un arrêt de plus de 30 secondes.

Devenir plus respectueux de l'environnement n'est pas aussi difficile que nous pourrions le penser... donc essayons tous ensemble !



ECOCONDUITE

Manifestations

MUST'PLAGNE

Du 06 juillet au 31 août 2022.

9 concerts/9 ambiances sur la commune de La Plagne Tarentaise
Concert gratuit

⇒ Concert Evènement -
Bon Entendeur Dj Set

03 août 2022 à 16h00 - la Plagne Montchavin
Gare départ du Vanoise Express aux Coches
Ouverture du Vanoise Express de 11h00 à 19h30

Mise en place de navette pour se rendre sur place :
Départ : Observatoire- les Coches
14h30- 15h00 et 15h30;

⇒ DJ Set Peformer

10 août 2022 à 18h30- Valezan- Parking du centre

⇒ La Bringue - Fanfare electro french touch

17 août 2022 à 16h00-
Plan d'eau- Base de loisirs des Versants d'Aime

⇒ Trioiez - Clarinette/Violon et Piano

24 août 2022 à 18h30-
Salle polyvalente de Macot chef-lieu

⇒ Quatuor Vermeeren
Le quintette de Mozart -
accord de clarinette et cordes

31 août 2022 à 18h30- Bibliothèque de Bellent

LES MARDIS DE LA MAGIE - 20H00

⇒ Mardi 02 Août :

Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la Salle Pignard à La Plagne Montchavin Les Coches

Robin Bernard - magicien à la salle polyvalente de Macot chef-lieu

⇒ Mardi 09 Août :

Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la salle des congrès de Belle Plagne

Robin Bernard - magicien rdv à la salle des fêtes de Bellentre

⇒ Mardi 16 Août :

Robin Bernard - magicien à la salle Pignard à La Plagne Montchavin Les Coches

Thomas Faure - mentaliste et hypnotiseur à la salle des fêtes de La Côte d'Aime

MARCHÉ ESTIVAL COMMUNE DÉLÉGUÉE LA CÔTE D'AIME

Tous les vendredis de l'été, le traditionnel marché estival prend sa place sur la place de la mairie de 17h30 à 19h30 avec légumes, fruits, bières, vins du versant, fromages et autres pains, crêpes et artisanat locaux.

Pour plus d'information, contactez le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime au 07.66.09.78.94.

EXPOSITION «FLEURS ALPINES SUR ARDOISES» DE MME SUJDOVIC

Exposition des peintures sur ardoise de madame Sujdovic à l'école d'autrefois de La Côte d'Aime

Sur réservation au Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime -Valezan au 07.66.09.78.94 les mardis et jeudis après-midi ou directement sur place de 17h à 19h.

Vernissage de l'exposition le vendredi 29 juillet à 17H00.

MARCHÉ DES ENFANTS VENDREDI 05 AOÛT

Place de la mairie - commune déléguée de La Côte d'Aime
17h30 à 20h30

Mini ferme, jeux de la ludothèque de La Plagne Tarentaise, atelier de magie pendant le marché, vélo smoothie.. pour finir par un merveilleux spectacle de Robin Bernard à 19h00 en participation libre (salle des fêtes de La Côte d'Aime)

AUTO-MOTO RÉTRO 6 ET 7 AOÛT

Plagne Centre

Rassemblement de véhicules anciens des années 20 au années 70.

Information programme : www.la-plagne.com/rendez-vous-a-la-plagne/rendez-vous/auto-moto-retro

FÊTE DE L'ALPAGE 14 AOÛT 2022 AU DOU DU PRAZ

Plagne Villages

Ouverture de la fête à 9h00 (installation des exposants à 8h00)

Messe en plein air de 10h30 à 12h00 avec le père Olivier Môme

Démonstration de :

- Traite des vaches à la pachonnée
- Fabrication de beaufort et de sérac
- Fabrication de beuure
- Sculpture à la tronçonneuse

Exposition d'animaux de la ferme

Exposition d'artisans locaux et vente de produits régionaux

Jeux et balades : balades en poney pour les enfants, jeux d'enfants interactifs : scie au passe, lancer de hâche, fabrication de cabane en bois.

Balade en Jeep Willys et calèche de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Restauration :

Menu : boeuf bourguignon Crozets, beaufort, tartelette aux myrtilles

Tarif 16 euros pour les adultes et 12 euros pour les enfants de moins de 12 ans - service de midi à 16h00

Vente de tickets à la billetterie sur site

Buvette : Ouverture de 8h à 12h - vente de tickets à la billetterie sur site.

COMMÉMORATION PARACHUTAGE PLAGNE CENTRE 15 AOÛT 2022 À 11H00

Monument du parachutage de Plagne Centre

11h00 dépôt de gerbe et cérémonie

11h30 vin d'honneur à la salle omnisports «Pierre Leroux» de Plagne Centre